

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Délibération n°2025.04.042.B

**Ingénierie contrat de développement et de transitions
GrandAngoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord 2023-2025:
demande de cofinancement régional 2025**

LE TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de Séance: Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **7**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY

Ont donné pouvoir :

Francis LAURENT à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Isabelle MOUFFLET à François NEBOUT, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Xavier BONNEFONT, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

François ELIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025_04_42B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Affichage : 09/04/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.04.042.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

**INGENIERIE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS
GRANDANGOULEME – LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD 2023-2025 :
DEMANDE DE COFINANCEMENT REGIONAL 2025**

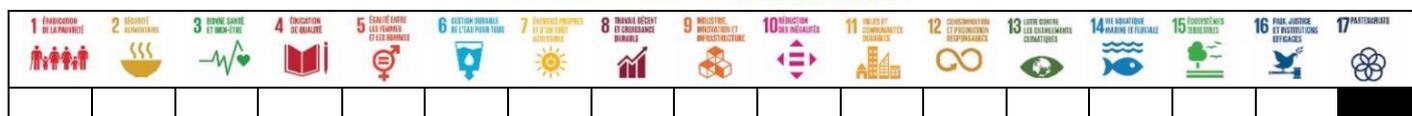
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : NUMÉRIQUE POUR TOUS

Enjeux : [10101 -1) ACCÉDER À LA FIBRE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : partenariat

En 2022, le contrat régional de développement et de transitions 2023-2025 GrandAngoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord, a été élaboré et validé. Il se compose d'un cadre contractuel, d'une stratégie de territoire, d'une note d'enjeux et d'un plan d'actions.

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la région Nouvelle-Aquitaine prévoit un accompagnement régional renforcé par un soutien à l'ingénierie pour les territoires de contractualisation avec une vulnérabilité socio-économique, la capacité des territoires à faire émerger et à accompagner des projets de développement étant liée aux moyens d'ingénierie dont ils sont dotés.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême sollicite une demande de cofinancement portant sur un poste d'1 équivalent temps plein (ETP) intitulé « chargé de mission agriculture et alimentation » à hauteur de 20 360 € sur un coût total d'ingénierie 50 900 €, auprès de la région Nouvelle Aquitaine.

Une prochaine sollicitation sera effectuée sur les postes de « chef de projet contrat et subventions » (0,5 ETP) et « chef de projet mobilité » (0,5 ETP), au titre de l'année 2025 et comme annoncé dans le courrier de demande transmis au Président du conseil régional fin 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025_04_42B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Affichage : 09/04/2025

Le plan de financement prévisionnel pour le poste d'1 équivalent temps plein (ETP) intitulé « chargé de mission agriculture et alimentation » est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Salaire Brut	35 790 €	REGION	20 300 €	40 %
Charges patronales	15 110 €	GrandAngoulême	30 540 €	60%
TOTAL	50 900 €	TOTAL	50 900 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025_04_42B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Affichage : 09/04/2025